

**Répartition de l'enveloppe de fonctionnement
en faveur d'actions dans le domaine du cancer**

Rapport n° CP/2011/836

Service gestionnaire :

Secrétariat général du pôle aide à la personne

Résumé :

Le présent rapport vise à proposer l'attribution de subventions de fonctionnement à des associations œuvrant dans le domaine de la lutte contre le cancer.

J'ai l'honneur de vous soumettre une demande de subvention de fonctionnement en faveur de l'association figurant dans le tableau joint en annexe. Cette demande a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission des Solidarités lors de sa réunion du 10 octobre 2011. Le montant de l'aide attribuée s'élève à 22 500 €.

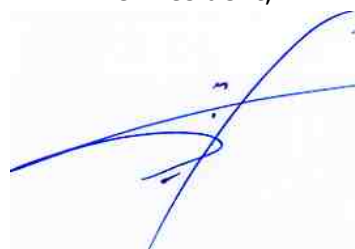
Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15225	65-6574-42	460 000,00 €	23 176,00 €	22 500,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention de 22 500 € au bénéficiaire figurant au tableau annexé.

Strasbourg, le 24/10/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL